

L'AGRICULTEUR PROVENÇAL

L'hebdo des agricultures méditerranéennes

VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 - 3 €

www.agriculteurprovençal.fr



n° 1910

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

La HVE, sur une rampe de lancement

Si elle vise à valoriser les bonnes pratiques des agriculteurs, la certification Haute valeur environnementale, HVE, n'est pas encore très lisible pour la société et les consommateurs. Au sein de la chaîne de production et de la distribution, on s'interroge sur le positionnement commercial du nouveau label.

Au sein de la profession agricole, la démarche Haute valeur environnementale (HVE) connaît une très forte dynamique, au niveau national comme en région. Au 1^{er} janvier 2020, près de 5 400 exploitations agricoles étaient déjà certifiées HVE en France, dont 426 en région Paca (contre 106 au 1^{er} janvier 2019). Mis en avant par la loi Egalim et soutenu par le gouvernement, le nouveau label attend maintenant de trouver l'adhésion des consommateurs, pour poursuivre son développement. Sa réussite dépend, en grande partie, de la clarté du message qu'il véhiculera. Et, dans le domaine de la communication grand public, tout semble à construire. Le chantier est tel que l'intérêt de s'engager dans la démarche n'est pas forcément évident pour tous. Une table ronde organisée à Med'Agri – avec la Chambre régionale d'agriculture, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, la Coopération Agricole Sud et la Draaf Paca – était l'occasion de le vérifier.

À la question que beaucoup de consommateurs se posent, ou se posent, sur le positionnement du HVE par rapport à l'Agriculture biologique (AB), Olivier Nasles, président de la commission agriculture biologique à l'Inao, répond : "Il s'agit de deux outils différents, avec deux référentiels très distincts qui portent deux promesses différentes. L'enjeu des années à venir va justement être la compréhension par le consommateur de ces promesses".

Alors que l'AB est basée sur un référentiel sans intrant chimique, le dispositif HVE s'applique à l'ensemble de l'exploitation et porte sur quatre domaines : l'environnement, la biodiversité, la stratégie d'utilisation des produits phyto-pharmaceutiques, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau. Son référentiel autorise, par ailleurs, une utilisation raisonnée des phytosanitaires, mais n'interdit pas en revanche les CMR. "Expliquer tout cela à un consommateur sera tout l'enjeu du HVE", insiste Olivier Nasles.



Du côté des acheteurs, les interrogations autour de la HVE sont franches, même si la Sodexo a déjà commencé un travail pour intégrer des produits HVE dans ses process.

"Anticiper les demandes à venir"

Dans le secteur viticole, les viticulteurs de l'Association de progrès sur les pratiques et leurs évolutions", rapporte Nicolas Garcia. Sur la filière des grandes cultures, "le choix de la coopérative d'initier une démarche HVE correspond aussi à un projet stratégique, qui permet de valoriser l'engagement des agriculteurs auprès des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs, afin de renforcer la confiance en la profession. C'est un véhicule de management, qui implique aussi l'ensemble du personnel autour d'un projet fédérateur", explique Didier Marie, directeur de la coopérative GPS.

de Provence, on observe aussi que "la volonté de répondre à une nouvelle approche environnementale a entraîné une dynamique de progrès sur les pratiques et leurs évolutions", rapporte Nicolas Garcia.

Sur la filière des grandes cultures, "le choix de la coopérative d'initier une démarche HVE correspond aussi à un projet stratégique, qui permet de valoriser l'engagement des agriculteurs auprès des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs, afin de renforcer la confiance en la profession. C'est un véhicule de management, qui implique aussi l'ensemble du personnel autour d'un projet fédérateur", explique Didier Marie, directeur de la coopérative GPS.

Un manque de visibilité

Mais, dans certaines filières, l'adhésion à la certification environnementale

tale semble moins évidente. D'autres démarches sont privilégiées, comme l'explique Marie Alba, en charge de la partie fleurs coupées au sein de l'interprofession horticole Florisud. "En fleurs coupées, on est sur de toutes petites entreprises, pour la plupart au forfait. On freine un peu sur la démarche, car elle représente aussi un surcoût qui ne sera pas forcément valorisé commercialement. On a plutôt misé sur le label 'Fleur de France' et la marque commerciale de qualité 'Hortisud'".

Du côté des acheteurs, les interrogations autour de la HVE sont franches : la cuisine centrale de la ville d'Arles, qui prépare 3 000 repas/jour, intègre déjà des produits de qualité, comme le bio (17 %), mais aussi des produits Label rouge, AOP, IGP et Fermiers. Sa responsable, Anne Guylaine Pefillon, admet "manquer de visibilité sur les produits HVE" et attend de "mieux connaître la valeur environnementale" proposée avec la certification. "On ne sait pas encore intégrer le label dans nos critères d'achat. Nous avons encore besoin d'être accompagnés, pour pouvoir garantir le

niveau de qualité de nos achats, et être en capacité d'évaluer la qualité du produit que l'on achète", explique-t-elle. La Sodexo a déjà commencé un travail pour intégrer des produits HVE dans ses process. Mais, comme le reconnaît Jean-Philippe Thevenet, directeur du pôle achats alimentaires, "créer de la valeur sur ces produits est un enjeu fort, car ils sont peu connus du consommateur final".

Ainsi, la certification environnementale HVE est clairement aujourd'hui sur une rampe de lancement. La production continue tant bien que mal de s'approprier le label. Il y a aussi la volonté du ministère de l'Agriculture de développer une communication sur le HVE et sur son logo. Mais, pour l'heure, le message – qui doit nécessairement accompagner l'offre – reste à définir. À l'image des produits bio dont le marché ne cesse de croître, c'est pourtant la demande des consommateurs sur les produits labellisés HVE qui permettra à ce nouveau label d'exister. ■

EMMANUEL DELARUE

Un dispositif très soutenu

L'appui du gouvernement au développement de la certification environnementale a émergé à l'occasion des États généraux de l'alimentation. La dynamique a été confortée par le plan 'Biodiversité', qui a fixé un objectif de 15 000 exploitations certifiées HVE à l'horizon 2022.

La loi Egalim a également introduit des leviers pour la développer, notamment en provoquant un important appel d'air par la restauration collective de service public. La loi lui a fixé un objectif chiffré en 2022 de recourir à 50 % de ses achats en produits durables et de qualité. Les produits sous signes de qualité et les produits HVE sont concernés.

Le développement de la HVE est aujourd'hui conforté par le plan de relance de l'État. Parmi les mesures, il est prévu un crédit d'impôt HVE à destination des exploitations certifiées d'un montant de 76 millions d'euros (M€) sur deux ans (2021-2022). Au-delà de ce dispositif spécifique, d'autres mesures du plan de relance concourent au développement de la HVE grâce, d'une part, la prime à la conversion des agroéquipements (135 M€ au niveau national) et, d'autre part, à différentes mesures associées au développement de la demande. Elles se traduisent, en particulier, avec l'accompagnement des cantines scolaires des petites communes à atteindre des objectifs de la loi Egalim (50 M€ au niveau national) et au travers d'une enveloppe qui vise à financer les projets alimentaires territoriaux (80 M€ au niveau national).